



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/2003/NGO/60  
15 mars 2003

ANGLAIS, ESPAGNOL ET  
FRANÇAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-neuvième session  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES  
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Exposé écrit\* par Pax Christi International, organisation  
non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la  
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 janvier 2003]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les  
services d'édition.

## CONDAMNATION DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LA RELIGION AU PAKISTAN

Pax Christi, le mouvement catholique international pour la paix, souhaite attirer l'attention de la 59<sup>ème</sup> Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur la violence à laquelle la communauté chrétienne minoritaire du Pakistan a été soumise tout au long de l'année 2002.

Des institutions, au service de la société pakistanaise et méritant protection et sécurité – comme une école, un hôpital, des églises et une organisation de services sociaux – ont été la cible d'agressions sauvages. Sept de ces agressions ont eu lieu en moins de 14 mois, la première s'étant produite le 28 octobre 2002 à Bahawalpur, dans le sud du Punjab, où 16 personnes ont été tuées et 40 blessées quand, le dimanche matin, elles étaient en train de prier dans l'église. Le 17 mars 2002, une grenade a été lancée dans une église à Islamabad, tuant 5 personnes et en blessant 45.

En août 2002, deux attaques en peu de temps ont laissé les membres de la communauté dans un sentiment de grande vulnérabilité. Le 5 août, une école dirigée par la communauté minoritaire a été attaquée à Murree et six personnes ont trouvé la mort. Immédiatement ci-après, le 9 août, quatre infirmières ont été tuées et bien davantage blessées quand l'hôpital de Taxila fut la cible d'une autre attaque. Puis, le 25 septembre, sept membres du personnel de l'organisation de services sociaux IDARA-E-AMAN-O-INSAF (Comité Justice et Paix) à Karachi ont été abattus à bout portant après avoir été ligotés et bâillonnés. Une autre attaque à la grenade à main y a eu lieu le 4 octobre 2002 mais heureusement personne n'a été blessé.

Des membres de la communauté de même que des organisations au Pakistan et à l'extérieur, ont demandé au gouvernement pakistanaise de garantir une enquête complète sur ces attaques. Sept personnes ont été arrêtées à propos de l'attaque à Bahawalpur. Pourtant, il n'y avait pas eu de procès et d'après les médias pakistanaise les accusés ont été tués dans des confrontations avec la police. (le 11 mars et le 28 juillet 2002). De façon similaire on a rapporté la mort de trois suspects après l'attaque à Murree, mais il n'y a pas eu d'enquête ni de procès public des auteurs de ces attaques.

Des appels répétés pour assurer la sécurité des institutions liées à la communauté minoritaire n'ont pas eu de résultats, en dépit des garanties données par le gouvernement à ce propos. Pax Christi International partage la préoccupation des membres de la communauté minoritaire, selon laquelle c'est bien cette incapacité du gouvernement qui a créé un climat d'impunité, qui à son tour a débouché sur une nouvelle agression, le 24 décembre 2002, à l'encontre d'une église à Chianwala, un village dans la commune de Daska. Lors de cette attaque, trois petites filles ont été tuées et 11 personnes blessées, dont la plupart étaient des femmes et des jeunes filles. Le lendemain, la quatrième fille blessée mourait à l'hôpital et trois autres blessés perdaient un œil ou même les deux yeux.

Tous ces incidents sont la preuve d'une réelle apathie générale à l'égard de la sécurité de la part des citoyens non-musulmans. Toutefois, la police a complètement failli à son devoir de mener une enquête adéquate sur les incidents à Karachi et Daska.

L'imam local, que l'on a identifié comme responsable de l'exécution d'une campagne de haine contre la minorité chrétienne, parvenait à recevoir des faveurs officielles dans l'enquête en raison de son affiliation à un parti religieux-politique. Ce parti a également utilisé les médias locaux pour impliquer la communauté chrétienne, en prétendant que l'attaque était la conséquence d'un conflit interne parmi les paroissiens. Cette propagande n'a pas pu réussir car les chrétiens constituent une communauté tout à fait pacifique, et une importante majorité de la population a rejeté cette fausse accusation.

Pax Christi s'inquiète de cette violence sans précédent contre les membres d'une communauté minoritaire pakistanaise, qui exacerbe les profonds sentiments d'insécurité dans une communauté déjà affectée par une législation qui lui est tout à fait défavorable. Il y a par exemple la loi sur le blasphème de la section 295-C du Code Pénal pakistanais.

Le 7 mai 2002, Aslam Masih a été condamné à une peine de prison à vie et à une amende de Rs. 100,000 sous l'inculpation de blasphème. Le 29 juin, Kingri Masih a été condamné à mort et une amende de Rs. 50,000 sous la même inculpation. Déjà un grand nombre de personnes ont été tuées après avoir été accusées d'infraction à la loi sur le blasphème. Tout récemment c'étaient Zahid Shah de Chak Jhumra et Yousaf Ali de Lahore ; le premier a été lapidé à mort, le second a été abattu par un autre détenu à la prison Kot Lakhpat. La loi de blasphème ne protège donc pas la vie des accusés comme il a été argumenté par ses partisans, mais bien le contraire : la loi a créé l'impunité pour ceux qui veulent éliminer des musulmans libéraux et modérés, comme par exemple le juge Arif Iqbal Bhatti, qui a été assassiné en 1997 pour avoir libéré des accusés de blasphème

Ces lois se sont révélées discriminatoires et ont tendance à être abusivement utilisées dans des affaires de jalousies personnelles, des vendettas, etc. Des cas comme ceux de Ayub Masih, Naimat Ahmer et Manzoor Masih et tant d'autres, prouvent que la loi n'a pas réglé la question du motif et de l'intention d'un acte prétendu être une infraction. Comme on a ignoré cet aspect important de la justice criminelle, les lois (Section 295 B & C, 298 A, B & C) sont techniquement caduques et faciles à contourner)..

Pax Christi International se réjouit de l'acquittement récent d'un grand nombre d'accusés par la Cour Suprême au Pakistan, mais l'Organisation s'inquiète du fait que la loi sur le blasphème continue d'être la raison invoquée pour déplacer des personnes, d'être la source d'insécurité personnelle et la cause de conflits sociaux, le gouvernement étant toujours très lent à remédier à tout ceci..

Pax Christi International croit que des attaques perpétrées sur ces institutions – qui sont au service de la communauté minoritaire aussi bien que de la vaste société pakistanaise – prouvent à l'évidence que le gouvernement est incapable d'assurer la sûreté et le bien-être de ses citoyens. De plus, son incapacité à traduire les auteurs des attaques en justice pendant l'année 2002, confirme la conviction que de tels actes de violence gratuite peuvent rester impunis. Nous regrettons que le gouvernement pakistanais n'ait pas la capacité de garantir ces droits fondamentaux à ses citoyens.

Pax Christi International répète que c'est la responsabilité du gouvernement pakistanais que de garantir la sécurité de toutes les organisations sociales et civiques aussi bien que celle de tous les citoyens du Pakistan, et cela sans tenir compte de leur appartenance religieuse. Là où les citoyens et les organisations civiques des communautés minoritaires semblent être particulièrement vulnérables aux actes de violence, il faut que le gouvernement prenne des mesures urgentes et à très large portée afin de garantir leur sécurité et leur sûreté.

Pax Christi International appelle la Commission des Droits de l'Homme à recommander au Pakistan de :

- Démontrer son intérêt pour toutes les communautés en prescrivant une enquête judiciaire de haut niveau concernant la violence pour des motifs d'ordre religieux, permettant de traduire efficacement en justice les auteurs de ces crimes. Il lui faut également garantir la protection des témoins oculaires des agressions et des autres personnes dont la vie est continuellement menacée.
- Réaffirmer le droit – et en garantir le respect - de tous ses citoyens de vivre dans une société sans peur, sans insécurité et sans discrimination, et prendre des mesures efficaces pour garantir la sécurité des communautés qui sont les plus vulnérables.
- Agir immédiatement pour amender son Code Pénal et ainsi garantir que la loi sur le blasphème ne soit plus utilisée pour commettre des exactions à l'encontre des membres vulnérables de la communauté.

Sur le plan international, le gouvernement a confirmé à plusieurs reprises son engagement à soutenir la « Guerre contre le terrorisme » Nous rappelons au gouvernement sa toute première responsabilité en faveur des citoyens de son propre pays : garantir que les innocents ne deviennent pas les victimes d'une telle campagne anti-terroriste. Tout citoyen du Pakistan, quelle que soit sa religion, son sexe ou son statut social, a le droit de vivre en paix, en sécurité et en liberté, protégé contre toute forme d'intimidation.

-----